

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 4 mars 2013 à 19h00, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire

Yvan Imbeault
Francine Gagné
Johanne Thibeault
Marcel Gauthier
Garnier Marquis
Benoît Marquis
Wilbrod Gagné

MM. les conseillers

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Annick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. le maire Yvan Imbeault.

Résolution #2013-35

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour :

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 2 du schéma de couverture de risque en incendie;
- 7) Vente d'immeubles par la municipalité de Saint-Adelme pour non-paiement de taxes;
- 8) Bouton panique;
- 9) Magnétophone pour enregistrer les réunions (50\$ à 200\$);

- 10) Prix du loyer de la Caisse du Rivage et des Monts de Saint-Adelme;
- 11) Adoption d'un règlement numéro 2013-01, abrogeant le règlement 2000-01 établissement des modalités de paiement du compte de taxes municipales;
- 12) Avis de motion pour la modification du règlement concernant l'inspection de bâtiment ainsi que l'émission des différents permis et certificats d'autorisation, l'implantation ou la modification d'une installation d'élevage et de prévoir les modalités de délivrance dudit ou certificat;
- 13) Partage de renseignements entre les services régionaux d'urbanisme et de sécurité incendie;
- 14) Contrat entretien préventif Génératrice Drummond;
- 15) Suggestion d'assurances MMQ;
- 16) Dossier 1809-34-0861 taxes maison, mais chalet ;
- 17) Projet Desjardins-Jeunes au travail;
- 18) Mandater le maire, pour installation d'une borne sèche dans le 7^e rang Ouest;
- 19) Feuillet paroissial;
- 20) Avis de motion adoption à la prochaine séance du conseil une politique pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous;
- 21) Varia a) Inspection mécanique préventive du camion-charrue et du souffleur;
- 22) Période de questions;
- 23) Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION #2013-36

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2013-37

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cent quatre-vingts milles huit cents cinquante-trois et cinquante-deux cents(180 853.52\$) et les salaires payés au montant de huit mille neuf cent quatre-vingts dix et trente-huit cents (8 990.38\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent quatre-vingt-neuf mille huit cents quarante-trois et quatre-vingt-dix (189 843.90\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 5065 à 5094.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION#2013-38

PLAN DE MISE EN ŒUVRE PRÉVU L'ANNÉE 2 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Benoit Marquis et résolu :

D'accepter le rapport d'activités (année 2) du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-39

VENTE D'IMMEUBLES PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE, la directrice générale et secrétaire-trésorière a dressé en janvier 2013 un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Adelme de procéder à la vente par enchère publique des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier, et résolu :

QUE le préambule mentionné ci-haut fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la MRC de Matane pour la vente par enchères publiques de l'immeuble portant le numéro de matricule 1809-13-6563, 1809-46-2203, 1908-79-3505, 2108-84-3030, 2311-17-8060, 2311-28-0530, 2413-18-7025 et 2511-69-1542.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-40

BOUTON PANIQUE

CONSIDÉRANT QU'il faut assurer la sécurité dans le bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier de faire installer par la compagnie Alarme BSL Inc. un bouton panique au montant de 120.69\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION#2013-41

MAGNÉTOPHONE POUR ENREGISTREMENT DES RÉUNIONS

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis de faire l'achat d'un magnétophone (50\$ taxes en sus) pour enregistrer les conversations et les réunions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION#2013-42

LOYER DE LA CAISSE DU RIVAGE ET DES MONTS DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné d'augmenter la location de l'espace de la Caisse du Rivage et des Monts de Saint-Adelme au pourcentage de 2%;

EN CONSÉQUENCE, le loyer annuel sera de 600.78\$/mois T.P.S. 30.04 + T.V.Q. 59.93 pour un total de 690.75\$/mois l'augmentation prend effet le premier avril 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-43

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-01, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2000-01 ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS DE PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
M.R.C. DE MATANE
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT 2013-01 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE, les dispositions de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 4 février 2013 par la conseillère Johanne Thibeault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Benoit Marquis et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 2013-01 abroge le règlement 2000-01 soit et est par les présentes adopté ordonner et décréter ce qui suit :

Article 1 :

Le présent règlement portera le nom de « Règlement numéro 2013-01 établissement des modalités de paiement du compte de taxes municipales ».

Article 2 :

Chaque fois que le total des toutes les taxes (y compris les tarifs et compensations) à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300\$ (trois cents dollars) pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en six (6) versements.

Article 3 :

L'échéance pour le premier ou unique versement est fixée au trentième jour qui suit l'expédition du compte de taxes.

Article 4 :

L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60e jour de la première échéance mentionné à l'article 3.

Article 5 :

L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60e jour qui suit la date d'exigibilité du second versement mentionné à l'article 4.

Article 6 :

L'échéance du quatrième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60e jour qui suit la date d'exigibilité du second versement mentionné à l'article 5.

Article 7 :

L'échéance du cinquième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60e jour qui suit la date d'exigibilité du second versement mentionné à l'article 6.

Article 8 :

L'échéance du sixième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60e jour qui suit la date d'exigibilité du second versement mentionné à l'article 7.

Article 9 :

Par souci d'économie, la Municipalité de Saint-Adelme ne remettra plus de reçu lors des paiements de taxes sauf pour des besoins spécifiques, soit pour participer à un programme gouvernemental exigeant un reçu, soit lors d'un paiement en argent.

Ce présent règlement entrera en vigueur dans le temps prévu par la loi.

Avis de motion donné le 4 février 2013

Avis publié le 8 mars 2013

Adopté à la session du 4 mars 2013

Avis d'adoption publié le 8 mars 2013.

Un avis de motion est donné par la conseillère Johanne Thibeault pour la modification du règlement concernant l'inspection de bâtiment ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 2008-10 qui a pour objet d'assujettir à l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation, l'implantation ou la modification d'une installation d'élevage et de prévoir les modalités de délivrance dudit permis ou certificat.

RÉSOLUTION#2013-44

**PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS ENTRE LES SERVICES RÉGIONAUX
D'URBANISME ET DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adelme a confié par entente intermunicipale l'application de ses règlements d'urbanisme à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité à confier l'application de son règlement de prévention incendie à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE, le schéma de prévention incendie de la MRC de Matane prévoit qu'une procédure de partage de renseignements doit être mise en place entre les services incendies et d'urbanisme lorsqu'un bâtiment à risques élevés ou très élevés change de vocation ou est visé par des travaux;

CONSIDÉRANT QUE, le partage de renseignements peut aussi s'avérer utile suite à un sinistre demandant la destruction d'un bâtiment, pour combattre des cas d'insalubrité ou limiter les risques d'incendie;

CONSIDÉRANT QU'une procédure administrative de la MRC de Matane encadre ces échanges de renseignements;

CONSIDÉRANT QU'un tel partage d'information est conforme à l'intérêt de la municipalité en empêchant la réalisation de projets dérogatoires aux règlements municipaux et en protégeant la santé et la sécurité du public et des biens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Garnier Marquis et résolu :

D'autoriser les services d'urbanisme et de sécurité incendie de la MRC de Matane à partager de l'information afin de faciliter l'application des règlements municipaux;

D'autoriser également le secrétaire-trésorier ou tout autre officier municipal émettant des permis en application des règlements d'urbanisme à transmettre les renseignements requis au travail du service régional de sécurité incendie;

De rappeler aux services que le partage des renseignements doit se faire dans le respect des lois et règlements relatifs à la protection des renseignements personnels et que l'information transmise ne peut servir qu'aux fins d'application des règlements de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-45

CONTRAT ENTRETIENS PRÉVENTIF GÉNÉRATRICE DRUMMOND

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Génératrice Drummond;

CONSIDÉRANT QUE, l'offre de service à taux fixe comportant une visite et se décrivant comme suit :

- Changement d'huile et des filtres;
- Inspection complète des composantes mécaniques et électriques;
- Essais de démarrage automatique;
- Vérification sommaire de l'inverseur automatique
- Remise d'un rapport détaillé prix : 612.75\$ taxes en sus.

Pièces d'entretien :

- Huile à moteur;
- Filtre à l'huile;
- Filtre à carburant;
- Additif à carburant prix 257.75\$ taxes en sus.

L'offre de service débutera le 01-02-2013 et demeurera en vigueur jusqu'au 31-01-2014. La présente donnera lieu à une entente pour la durée mentionnée à la proposition qui se renouvellera automatiquement avec une augmentation se rapprochant du coût de la vie à moins d'avis contraire.

En tant que client privilégié ayant signé un contrat avec eux, soyez assuré que la compagnie assure en priorité lors d'appels d'urgence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu d'accepter la proposition de la compagnie Génératrice Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-46 **SUGGESTION D'ASSURANCE MMQ**

CONSIDÉRANT QUE, les assurances de la municipalité procèdent à la mise à jour de tous les dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, comme le monde municipal est en constante évolution, il est temps de procéder à une révision complète des assurances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné et résolu de demander chaque protection une soumission pour toute les couvertures proposées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-47 **DOSSIER 1809-34-0861 TAXES MAISON, MAIS CHALET**

CONSIDÉRANT QUE, les tarifs de certains services sont en erreur sur le compte de taxes depuis 2012 pour le dossier 1809-34-0861;

CONSIDÉRANT QUE, les montants demandés pour la cueillette des ordures et enfouissements sont les mêmes que pour un immeuble résidentiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné de faire les corrections nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-48

PROJET DESJARDINS-JEUNES AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité veut faire une demande pour l'embauche d'un étudiant cet été dans le cadre du programme Desjardins-Jeunes au travail offert par Carrefour jeunesse emploi;

CONSIDÉRANT QUE, l'offre d'emploi est conditionnel à l'acceptation du programme;

CONSIDÉRANT QUE, l'offre d'emploi est commis de bureau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Garnier Marquis d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière a faire et signer la fiche d'inscription pour le programme Desjardins-Jeunes au travail offert par Carrefour jeunesse emploi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-49

MANDATER LE MAIRE, POUR INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE DANS LE 7^E RANG OUEST

CONSIDÉRANT QUE, selon le schéma de couverture de risque en incendie, il est requis de faire l'installation d'une borne sèche dans le 7^e rang Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu de mandater le maire à entrer en communication avec le propriétaire du terrain ciblé, pour prendre entente avec eux et par la suite faire rapport au conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-50

FEUILLET PAROISSIALE

CONSIDÉRANT QUE, la Fabrique de Saint-Adelme est présentement en période de renouvellement de publicité pour le feuillet paroissiale;

CONSIDÉRANT QUE, ce feuillet revêt une très grande importance pour une petite localité comme la nôtre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Benoit Marquis et résolu de faire un don de 100\$ pour le feuillet paroissiale.

Un avis de motion est donné par la conseillère Johanne Thibeault qu'à la prochaine séance du conseil une politique pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous sera adoptée.

RÉSOLUTION#2013-51

INSPECTION DEUX FOIS PAR ANNÉE SOUFFLEUR À NEIGE ET CAMION-CHARRUE

Il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné et résolu de faire inspecter deux fois par année le camion-charrue et le souffleur à neige par Mécanopro.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION#2013-52

Il est proposé par la conseiller Garnier Marquis, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 4 mars 2013, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 21h00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

Je, Yvan Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Imbeault, maire

Annick Hudon d.g. et sec.-très.